

Séance du conseil communautaire

Jeudi 30 janvier 2020

**ORDRE DU JOUR**

**Finances**

**QUESTION N°1 / DELIBERATION N°2020-001 : MONTANT PREVISIONNEL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES POUR 2020**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Comme chaque année, le conseil communautaire est appelé à approuver le montant prévisionnel des attributions de compensation versées aux communes pour l'année 2020, susceptible d'être révisé en cours d'année en cas de nouveaux transferts de compétences de réunion de la CLECT

*Le tableau des attributions de compensation 2020 est transmis par voie dématérialisée.*

→ *Note de synthèse n°1*

**QUESTION N°2 / DELIBERATION N°2020-002 : ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

En vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget principal 2020, à hauteur de 73 000 € aux articles 2031, 2135, 2152, 21534 et 2188.

**QUESTION N°3 / DELIBERATION N°2020-003 : ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

En vertu de l'article précité du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget annexe assainissement 2020, à hauteur de 302 000 €, à l'article 2315 / opération 13 (réseau Sainte-Cécile).

→ *Note de synthèse n°2 pour les questions n°2 et n°3*

**QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2020-004 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2020**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour le projet d'acquisition d'un véhicule nécessaire au transport des bennes des déchetteries, et à approuver le plan de financement s'y rapportant, joint en annexe.

→ *Note de synthèse n°3*

**QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2020-005 : AVANCE SUR LA PARTICIPATION 2020 AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le versement d'une avance de 8924 € sur la participation 2020 au Syndicat mixte du Bassin de vie d'Avignon (SMBVA), correspondant à 25 % du montant de la cotisation 2019.

→ *Note de synthèse n°4*

**QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2020-006 : CESSIION D'UN VEHICULE / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la cession d'un chariot télescopique à la société Construction Métallique SIMON au prix de 12 000 €.

→ *Note de synthèse n°5*

**QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2020-007 : REPRISE DU STOCK ET DU RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE JONCQUIER & MORELLES / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver les écritures devant être intégrées dans le budget primitif principal 2020 permettant de clôturer le budget annexe de la zone d'activité Joncquier & Morelles de Camaret-sur-Aygues.

→ *Note de synthèse n°6*

**QUESTION N°8 / DELIBERATION N°2020-008 : PARTICIPATION FINANCIERE 2020 A LA PLATE-FORME INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant de la participation financière versée à la plate-forme *Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale* pour l'année 2017 et à autoriser le Président à ordonnancer la dépense correspondante.

Cette participation financière s'élève à 12 088,37 € pour 2020 (0,61 €/habitant x 19 817 habitants).

→ *Note de synthèse n°7*

## Urbanisme

**QUESTION N°9 / DELIBERATION N°2020-009 : RAPPORT ANNUEL DU SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS / APPROBATION**

Rapporteur : M. Max IVAN

Le conseil communautaire est appelé à approuver le rapport annuel du service commun des autorisations du droit des sols pour l'année 2019. Ce rapport sera ensuite transmis aux maires des communes ayant adhéré à ce service en vue de son adoption par leur conseil municipal.

→ *Note de synthèse n°8*

*Le rapport est transmis par voie dématérialisée.*

## GEMAPI

**QUESTION N°10 / DELIBERATION N°2020-010 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI ET DE CERTAINES MISSIONS HORS GEMAPI AU SYNDICAT MIXTE DE L'EYGUES-AYGUES**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le conseil communautaire est amené à approuver le transfert de la compétence GEMAPI et de certaines missions hors GEMAPI au nouveau Syndicat mixte de l'Eygues-Aygues.

→ *Note de synthèse n°9*

## Assainissement

QUESTION N°11 / DELIBERATION N°2020-011 : **CESSION D'UNE PARCELLE ROUTE DE LAGARDE A SAINTE-CECILE-LES-VIGNES POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE RELEVAGE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la cession à la communauté de communes d'une partie de la parcelle appartenant à M. Pierre FABRE, référencée au Cadastre section AM n°50, pour une superficie de 35 m<sup>2</sup> environ, située dans l'emprise des travaux d'extension du réseau public de collecte des eaux usées de la route de Lagarde à Sainte-Cécile-les-Vignes.

Il s'agit de la parcelle sur laquelle sera implanté un poste de relevage des eaux usées, cédée pour un montant de 500 €, étant précisé que la communauté de communes prend également à sa charge les frais de notaire et de géomètre.

→ *Note de synthèse n°10 Cession d'une parcelle*

## Personnel

QUESTION N°12 / DELIBERATION N°2020-012 : **CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET / APPROBATION**

Rapporteur : M. Max IVAN

Le contrat de l'agent recruté sur le poste de responsable RGD et maintenance informatique, qui fait l'objet d'une mutualisation avec les communes de Camaret-sur-Aygués et de Sainte-Cécile-les-Vignes, arrive à son terme le 31 janvier. Afin de pérenniser cet emploi, le conseil communautaire est appelé à approuver la création d'un emploi d'adjoint administratif titulaire à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

QUESTION N°13 / DELIBERATION N°2020-013 : **CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL ET DE DEUX EMPLOIS D'ANIMATEURS CONTRACTUELS / APPROBATION**

Rapporteur : M. Max IVAN

La communauté de communes exerce de plein droit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférant* ».

Pour exercer cette compétence, sous la forme d'une maison de services au public itinérante, il s'avère nécessaire de recruter un chauffeur, titulaire du permis D, et deux animateurs.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création d'un emploi d'adjoint technique et de deux emplois d'animateurs, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, tous recrutés sur la base d'un contrat à durée indéterminée.

QUESTION N°14 / DELIBERATION N°2020-014 : **CREATION DE DEUX EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Max IVAN

De façon à améliorer le fonctionnement des colonnes enterrées et de mieux familiariser les usagers avec les consignes de tri, il s'avère nécessaire de recruter deux animateurs qui occuperont les fonctions d'ambassadeurs du tri.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création deux emplois d'animateurs pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 15 février 2020, tous deux recrutés sur la base d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée déterminée de six mois, renouvelable pour une durée identique.

**QUESTION N°15 / DELIBERATION N°2020-015 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR LES BESOINS DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Max IVAN

En raison de la densification du nombre de points d'apport volontaire et de la nécessité de collecter plus régulièrement les colonnes bio-déchets pendant la période estivale, il s'avère nécessaire de recruter un chauffeur contractuel, titulaire du permis poids lourd, qui occupera les fonctions de levage des colonnes sur l'un de nos camions-grue.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création d'un emploi d'adjoint technique, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, qui sera recruté sur la base d'un contrat à durée indéterminée.

**QUESTION N°16 / DELIBERATION N°2020-016 : CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE" / APPROBATION**

Rapporteur : M. Max IVAN

Le plein exercice de la compétence développement économique et touristique nécessite, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie touristique, qu'un emploi à temps complet y soit consacré.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création d'un emploi de chargé de mission "développement économique et touristique" à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, qui sera recruté sur la base d'un contrat à durée indéterminée.

**QUESTION N°17 / DELIBERATION N°2020-017 : CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Max IVAN

En vue d'assurer la continuité des services durant la période estivale, le conseil communautaire est appelé à approuver le recrutement, pour accroissement saisonnier d'activité, de six adjoints techniques, tous contractuels à temps complet.

*Note de synthèse n°11 pour les questions 12 à 17*

**GEMAPI**

**QUESTION N°18 / DELIBERATION N°2020-018 : AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LA SOCIETE CEDRALIS POUR LE SYSTEME D'ALERTE "VIAPPEL" / APPROBATION**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

La convention passée avec la société CEDRALIS qui a permis la mise en place du système d'alerte "Viappel", adoptée par le conseil communautaire le 11 décembre 2014, est arrivée à son terme le 31 décembre dernier. Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'avenant de prolongation de cette convention pour une année supplémentaire, avec un tarif négocié à la baisse, la cotisation versée par la communauté de communes passant de 9500 € HT à 8000 € HT.

→ *Note de synthèse n°12*

**Motion soumise à l'approbation  
du conseil communautaire**

**MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIGNE ET VIN FRANÇAISE**

Présentée par Max IVAN

Le conseil communautaire est amené à adopter la motion proposée par l'Association Nationale des élus de la vigne et du vin en soutien à la filière vigne et vin française.